Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 056-215602228-20260619-20260610-DE

Saint-Jean BRÉVELAY

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal
de la Commune de Saint Jean Brévelay

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Edouard Aguesse, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Convoqués : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Gisèle HAYS, M. Eric NOUAILLE, Mme Viviane OLIVEUX, M. Alain HIVERT, Mme Julie GOFFINET, Mme Jocelyne PELTIER, Mme Christine BUTTIGIEG, Mme NDIAYE Astou, Mme Delphine GUILLO, M. Mathieu BOUBLI, Mme Marie PATARIN, M. Yoann BRIEN, M. Stéphane VAUZELLE, Mme Virginie HARDY, M. Yann LE BRETON, Mme Jennifer BATARD, M. Dylan MOREAU, M. Dimitry LAGLAYSE, M. Jean-Pierre LE POUËZARD, M. Jean-François LE BADEZET, Mme Gaëlle THEBAUD.

Absents excusés : Mme Gisèle HAYS, M. Mathieu BOUBLI
Absente : Mme Jennifer BATARD
Pouvoirs : Mme Gisèle HAYS à Mme Viviane OLIVEUX, M. Mathieu BOUBLI à Mme Virginie HARDY

Date de convocation : 8 juin 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 22
Secrétaire de séance : Mme Viviane OLIVEUX

Délibération n° 2026-06-10
Désigner un représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C,
Vu la délibération n° DC.2026.059 en date du 30 avril 2026 du Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté portant composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la CLECT pour la mandature à venir,
Considérant que par la délibération n° DC.2026.059 en date du 30 avril 2026, le Conseil communautaire de Centre Morbihan Communauté a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune,
Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
- Désigne M. Guénaël ROBIN, comme représentant au sein de la CLECT.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Guénaël ROBIN.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-BREVELAY